

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juillet 2018

18 h 00 – Salle polyvalente Maison communale Etienne Passebois – Le Temple, St Frézal de Ventalon

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 20	L'assemblée régulièrement convoquée le 09 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.
<u>Présents</u> : 11	<u>Présents</u> : Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDEIS, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Céline MATHIEU, Emilie MERMET-BOUVIER, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA
<u>Votants</u> : 15	<u>Représentés</u> : Jean-Claude DAUTRY, Marc GOURDON, Jacques HUGON Daniel MATHIEU
	<u>Absents</u> : Anne-Marie DIDIER, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER Solène RENARD, Miriam ROESSEL
	<u>Secrétaire de séance</u> : Pierre-Emmanuel DAUTRY

En préambule de la séance, un hommage est rendu à Josette ROUX, conseillère municipale décédée le 30 mai 2018. Une minute de silence est observée.

Il est précisé que des amis de Josette ont fait un don à la commune de 200 € en mémoire de l'attachement et de l'engagement de Josette envers Ventalon en Cévennes.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 mai 2018 est adopté à l'unanimité.

➤ **Individualisations de subventions 2018**

La commune a reçu des demandes de subventions ou des propositions d'adhésions émanant de divers organismes et associations au titre de l'année 2018. Les élus étudient les demandes reçues. Les subventions suivantes sont proposées :

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
La Châtaigneraie cévenole	25 € (adhésion)
Fondation du Patrimoine	55 € (adhésion)
Epi de Mains	700 €
Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches	700 €
Cinéco	240 €

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
Association des Parents d'élèves de Ventalon en Cévennes	600 €
Vivre à Vialas (pour une Lecture Théâtrale et musicale à Ventalon en Cévennes)	100 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50 €
Du Céfédé à la Ligne Verte	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze	250 €
Association LIRIDONA	100 €
Association des Maires Ruraux de France	56 € (adhésion)
ADIL de la Lozère	40 € (adhésion)

Certains élus, du fait de leurs engagements au sein de ces associations se retirent du vote, entraînant un défaut de quorum.

Seules les subventions suivantes sont donc votées à l'unanimité :

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
La Châtaigneraie cévenole	25 € (adhésion)
Fondation du Patrimoine	55 € (adhésion)
Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches	700 €
Cinéco	240 €
Association Promotion Saint Andéol de Clerguemort	200 €
Vivre à Vialas (pour une Lecture Théâtrale et musicale à Ventalon en Cévennes)	100 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	50 €
Du Céfédé à la Ligne Verte	250 €

Demandeurs	Subvention / adhésion votée en 2018
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Collet de Dèze	250 €
Association LIRIDONA	100 €
Association des Maires Ruraux de France	56 € (adhésion)
ADIL de la Lozère	40 € (adhésion)

Les autres propositions de subventions seront remises à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

➤ **Décisions modificatives (budget caisse des écoles et budget principal)**

Il est proposé aux élus de voter des décisions modificatives du budget de la caisse des écoles et du budget principal afin de procéder à des réajustements, les crédits ouverts sur certains articles ayant été insuffisants.

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

BUDGET CAISSE DES ECOLES :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation cantines	2000	
6063	Fournitures entretien, petit équipement	2600	
748	Autres attributions et participations		4600
TOTAL :		4600	4600

BUDGET COMMUNE :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
7087	Remboursement de frais		2300
7718	Autres produits exceptionnels		450
7032	Stationnement et location voie publique		650
615231	Entretien, réparations voiries	-3100	
60632	Fournitures de petit équipement	-7600	
6573	Subv. Fonct. Organismes publics	4600	
6554	Contributions organismes de regroupement	3400	
61551	Entretien matériel roulant	3000	
6156	Maintenance	3100	
TOTAL :		3400	3400

INVESTISSEMENT : **DEPENSES** **RECETTES**

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		3090,63
231 (op.11)	Immobilisations corporelles en cours	3090,63	
2111 (op30)		1100	
2151 (op23)		1600	
2157 (op32)		-2700	
TOTAL :		3090,63	3090,63
TOTAL :		6490,63	6490,63

➤ **Emprunt relatif au financement des travaux du Géripon**

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il avait été convenu qu'il était nécessaire de souscrire un emprunt pour financer les travaux du Géripon. Après étude, il s'avère que la commune doit emprunter 100 000 €.

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS a pris contact avec des organismes bancaires pour obtenir des propositions de financement. Elle est notamment en négociation avec la Caisse d'Épargne et avec le Crédit Agricole du Languedoc.

Une délibération est prise pour donner pouvoir au Maire afin de conclure un contrat de prêt avec l'organisme le mieux-disant, pour une durée de 20 ans : vote pour à l'unanimité.

➤ **Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes : financement de la participation des communes à l'investissement (recours à l'emprunt)**

Loïc JEANJEAN présente le sujet.

Le Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes propose de contracter un emprunt du montant total de la participation des communes à l'investissement (soit 474 500 €), les subventions de l'Etat, de la Région et du Département étant maintenant assurées. Il est demandé à chaque commune de s'engager pour le remboursement des annuités de cet emprunt sur 15 ans.

Le projet est financé à 90 % (ce qui est rendu possible par le fait que le Département est membre du syndicat, donc il attribue une subvention et paye une cotisation).

Les élus de Ventalon en Cévennes acceptent de s'engager pour le remboursement des annuités. La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

➤ **Règlement général sur la protection des données : nomination d'un Délégué à la protection des données**

Le règlement général sur la protection des données est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement contribue à mieux protéger les données à caractère personnel. Il impose à toutes les collectivités de se doter d'un délégué à la protection des données (DPO). L'article 37 du règlement autorise les collectivités à avoir un délégué mutualisé ou en sous-traitance. AGEDI, éditeur du logiciel utilisé par notre commune pour traiter les affaires municipales (élection, état civil, délibérations, etc), propose gratuitement un service de DPO aux collectivités qui le souhaitent.

Les élus votent pour l'adhésion à ce système à l'unanimité.

➤ **Clôture de l'enquête d'utilité publique du schéma directeur d'assainissement de St Andéol de Clerguemort**

L'enquête d'utilité publique relative au zonage d'assainissement de la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort a eu lieu du 26 mars au 26 avril 2018.

Le commissaire enquêteur, Mme Nicole PULICANI, a rendu son rapport. Elle émet un avis favorable à la validation du zonage d'assainissement de St Andéol de Clerguemort. Le conseil municipal doit donc délibérer pour acter la clôture de l'enquête publique. Cette délibération est adoptée à l'unanimité par les élus.

➤ **Convention de pâturage**

Un habitant de la commune a fait parvenir une demande à la mairie pour faire pâturer son troupeau à la forêt du Crespin. Cette demande a été évoquée lors de la précédente séance du conseil municipal. Il avait été convenu que des précisions seraient apportées aux élus concernant les parcelles concernées.

Il est possible de faire des conventions de pâturage pour les parcelles non classées en régime forestier. Un périmètre de protection immédiat autour de la source sera prévu dans la convention. Une voie de transhumance existe sur la crête, ainsi qu'un sentier de PR. Ces éléments seront précisés dans la convention. Les parcelles suivantes seront incluses dans la convention : 890 / 889 / 91 / 92 / 93 / 855 / 878 / 1120.

Un pouvoir est donné à Emilie MERMET BOUVIER pour rédiger et signer cette convention. Vote pour à l'unanimité.

➤ **Convention de partenariat avec les ABPS**

L'association ABPS a proposé à la commune de signer une convention de partenariat : les ABPS organisent une formation professionnelle CQP N2 « ouvrier professionnel en pierre sèche » et propose à la commune de renforcer un mur à l'Espinassas. En contrepartie, la commune s'acquitterait des coûts des repas (midi ou soir) des stagiaires et formateurs, du coût de l'hébergement, du coût des pierres nécessaires et de la préparation du site (terrassment). La formation aurait lieu en septembre 2018. Il est possible de s'engager pour une ou deux semaines de stage. Il s'agirait lors de ce stage de commencer le mur piéton entre le parking et le hameau de l'Espinassas, le long de la route départementale.

Les élus débattent du coût du stage et de l'intérêt du projet. Il est convenu qu'il est impératif de mener le projet de mur à son terme.

Les élus votent pour à l'unanimité. La convention sera conclue pour deux semaines de stage. Les élus souhaitent renouveler la convention l'an prochain pour 2 semaines de stage supplémentaires, afin que le mur soit réalisé dans son intégralité.

➤ **Subvention 2018 à l'ASA DFCI**

Une subvention de 8000 € à l'ASA DFCI pour l'année 2018 avait été votée par le conseil municipal lors de sa séance du 08 février 2018. Par courrier en date du 20 mars, l'association ASA DFCI sollicite auprès de la commune une subvention d'un montant total de 10 700 € pour l'année 2018, suite aux problèmes de trésorerie qu'elle a rencontrés.

Alain VENTURA présente les démarches entreprises par l'ASA DFCI pour surmonter les difficultés financières. Le coût du travail facturé à l'heure pour les communes et pour les particuliers a augmenté. Cela n'a pas eu d'impact négatif sur le nombre de demandes. Des études sont en cours avec le Département pour voir s'il serait intéressant d'augmenter le temps de travail.

Plusieurs élus, du fait de leurs engagements au sein de l'ASA DFCI, se retirent du vote concernant le montant de la subvention 2018 de la commune à l'ASA. Le quorum n'étant pas atteint, le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

➤ **Projet d'aménagement de la forêt du Crespin : proposition de participation des habitants**

Nathalie TREMEL, de la Charte forestière, propose d'accompagner notre commune dans la mise en place d'ateliers à destination des habitants concernant le projet d'aménagement de la forêt du Crespin. L'objectif serait de permettre aux habitants de mieux s'approprier cette nouvelle forêt communale et de permettre aux élus de mieux cerner les attentes du public en matière de gestion forestière.

Les élus sont d'accord à l'unanimité pour cette démarche qui est très positive.

➤ **Point sur l'avancée de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Une réunion de la commission PLU a eu lieu lundi 25 juin 2018. Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS fait le point sur l'avancée du projet. La réunion a permis de réfléchir sur la stratégie à mettre en place par rapport aux zones constructibles. Les hameaux ont été recensés et il est apparu qu'il était nécessaire de ne pas se laisser enfermer par les enjeux particuliers. Certains axes ont été évoqués (Lézinier, le Géripon, l'Espinas). Une Opération d'aménagement programmée (OAP) touristique pourrait être ajoutée (elle concernerait la mise en place d'équipements le long de la Ligne Verte).

➤ **Rénovation Ruine de l'Espinas : chantier démonstrateur**

Camille LECAT présente un projet éventuel de rénovation de la troisième ruine de l'Espinas.

Cette rencontre a eu lieu en présence de Marie-Christine LIEBER, de Jean-Claude DAUTRY, de Camille LECAT et du CGET (commissariat général à l'égalité de territoires - ancienne DATAR).

Un dispositif a été présenté : « chantier démonstrateur ».

Ce dispositif se fonde sur un processus participatif. Il s'agit de faire participer les artisans en amont à la conception du chantier. Il s'agit aussi d'une démarche locale (avec par l'exemple l'emploi de matériaux locaux). Le respect des coûts des travaux ultérieurs serait garanti par ce processus participatif.

Le CGET finance l'animation du projet et l'étude préalable (avant-projet).

Néanmoins les coûts de cette étude semblent exorbitants aux élus qui ne souhaitent pas retenir cette idée.

➤ **Pôle Pleine Nature**

Marie-Christine LIEBER s'est rendue à une réunion Pôle Pleine Nature Mont Lozère. Un bureau d'études a été mandaté (Cartosud) pour établir 3 carto-guides homogènes à l'échelle du territoire. Notre secteur sud est le premier. Il s'agit de répertorier les chemins VTT, les PR existants, de voir les autorisations à demander aux propriétaires, etc. Marie-Christine les accompagnera sur le terrain.

Dans un second temps, des crédits seront consacrés à l'équipement des sentiers (rouvrir les chemins, balisage, équipement, aires de pique-nique, tables d'orientation) : 500 000 €. Mais l'entretien reviendra ensuite à la Communauté de communes.

Dans un troisième temps, des actions de communication auprès du grand public seront entreprises. Le bilan est donc très positif à cette l'heure et le dossier est pris en charge par une équipe sérieuse et techniquement compétente.

➤ **Questions diverses**

- Syndicat Mixte de la Ligne Verte

Loïc JEANJEAN constate qu'il est difficile que tous les représentants auprès du Syndicat Mixte de la Ligne Verte soient présents aux réunions, compte tenu notamment de la fréquence de ces

réunions (2 réunions par mois). Il conviendra donc d'étudier cette question afin d'assurer une représentation optimale des élus lors de ces réunions.

- Conseil d'école

Camille LECAT fait le point sur le sujet. 19 élèves sont inscrits. La perspective est donc stable pour l'an prochain. Et de nombreux petits sont attendus par la suite. C'est très encourageant. Il y aura un changement de répartition des classes : Christian RAMEAU prendra les CP.

L'opération d'acquisition de matériel informatique se concrétise. Il s'agit d'une opération à 4002 €, subventionnée à 50 %. Une convention sera signée à cette fin avec l'Académie de Montpellier. Par ailleurs les élus souhaitent qu'un point soit fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal sur le coût de la fourniture des repas à la commune de St Privat de Vallongue.

Il sera nécessaire de rénover le matériel de cuisine. De l'investissement est à prévoir sur la fin de l'année et sur les années à venir.

- Restriction de la circulation en cœur de Parc

Emilie MERMET-BOUVIER fait remarquer des difficultés de circulation sur certaines voies. En effet le Parc National des Cévennes a mis en place un système de restriction de circulation de certaines voies en cœur de parc et les panneaux posés (interdiction sauf riverains) ne formalisent pas les usages prévus au Plan d'aménagement (accès aux habitants du territoire du PNC).

Toutefois des macarons édités par le PNC et signés par le Maire sont disponibles en mairie auprès des habitants pour signaler leurs véhicules autorisés à circuler sur ces voies interdites aux non habitants du PNC (et mal signalées).

- Tables de pique-nique de l'Espinas

Véronique NUNGE demande que la commune participe à la sécurisation des tables de pique-nique installées par l'association Epi de Mains.

La commune pourrait demander au Département la mise en place d'une glissière de sécurité.

Céline MATHIEU fait aussi remarquer un problème esthétique et fonctionnel sur l'implantation des panneaux à l'Espinas (panneaux signalant le parking bord de RD 35).

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21h45.